



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

Atout PLIE Nord-Ouest 91

OBJET DE L'ACHAT DE PRESTATION : CAHIER DES CHARGES « Eveillez vos sens »

Mise en concurrence à procédure adaptée rattachée à l'opération portée par Atout PLIE 201801922 « *Action de préparation et de remobilisation vers l'emploi 2018* »

Date de mise en ligne du présent cahier des charges :

25/07/2018

Date limite de dépôt :

05/09/2018

Interlocuteurs Equipe Atout PLIE Nord-Ouest 91 :

Inès GAROUSTE et Nivele TAMFUMU au 01 69 29 92 98

Réponse à transmettre par mail et par courrier :

- Mail : i.garouste@atoutplie.fr et n.tamfumu@atoutplie.fr

- Adresse :

Atout PLIE Nord-Ouest 91
15 avenue de Norvège
91978 COURTABOEUF Cedex

Période d'exécution de la prestation :

Dates prévisionnelles de l'action : du 08/10/2018 au 31/12/2018

**LES DOCUMENTS DE REPONSE SONT A NOUS RENVOYER PAR
COURRIER ET PAR MAIL AU PLUS TARD LE 05/09/2018**

ARTICLE 1 – OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE A PROCEDURE ADAPTEE

Atout PLIE Nord-Ouest 91 met en place sur le territoire des deux intercommunalités adhérentes (Communauté Paris Saclay, Communauté de Communes du Pays de Limours) un accompagnement renforcé vers l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur le dispositif, confrontés à la précarité et à l'exclusion, jusqu'à leur maintien à l'emploi de plus de 6 mois ou leur entrée en formation qualifiante.

Les référents de parcours PLIE qui accompagnent ces publics doivent agir dans la résolution de freins à l'emploi auxquels sont confrontées les personnes. Les publics accompagnés sont de plus en plus fragilisés par cette situation de recherche, en perte de confiance, et perdent peu à peu de vue les codes de l'entreprise, les exigences des employeurs, et sont très isolées. Les personnes sont de plus en plus fragiles psychologiquement, et leur situation de santé se dégrade dans le même temps que leur précarisation.

L'action proposée intitulée « Eveillez vos sens ! » doit permettre aux personnes éloignées de l'Emploi inscrits au PLIE, de se remobiliser vers l'emploi, de reprendre un rythme de travail et de se réapproprier leur projet professionnel.

Suite au travail de collaboration avec les acteurs techniques partageant notre plan et aux retours des référents de parcours PLIE sur les besoins des publics accompagnés, nous avons souhaité mettre en place durant ces dernières années des actions de remobilisation vers l'emploi pour les publics fragilisés que nous accompagnons. En effet, certains participants sont en perte de confiance du fait de leur longue période de chômage et des difficultés cumulées dans le même temps. La prise en compte de cet aspect est très importante dans le cadre de l'accompagnement professionnel et du parcours PLIE.

L'action de resocialisation et de remobilisation à l'emploi proposée doit permettre aux participants de bénéficier d'entretiens individuels pour travailler sur le projet professionnel et d'ateliers supports collectifs, facilitants la reprise d'un rythme de travail, de pouvoir se réinsérer dans une dynamique de groupe et ainsi reprendre confiance en eux et en leur capacité, leur permettre de pouvoir se projeter vers un emploi ou une formation par la réalisation d'une PMSMP, notamment.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS DE LA PRESTATION

1 session d'ateliers de remobilisation par le biais du coaching.

Objectifs demandés au prestataire :

- Permettre aux participants inscrits au PLIE de rompre leur isolement
- Leur permettre de reprendre petit à petit confiance en leur capacité
- Favoriser une introspection des personnes, via le support d'atelier collectif
- Permettre la reprise d'un rythme de travail
- Permettre un travail sur le projet professionnel de chaque participant à l'action
- Faciliter la projection des participants vers un emploi ou une formation par la réalisation d'une PMSMP

L'accompagnement permet aux personnes de s'engager dans un parcours dynamique de resocialisation et de remobilisation à l'emploi, qui doit permettre à chacun de connaître ses atouts, identifier ses freins, reprendre confiance en soi, valorisation de son travail, reprise d'un rythme et favoriser la reprise d'une étape de parcours (emploi, formation, santé, etc.).

Le travail devra être mené en partenariat avec les référents PLIE.

Cette prestation doit permettre :

- La création d'un espace de parole, libre et de l'expression de tous les possibles par l'identification de son parcours personnel et professionnel,

- L'identification des atouts et des freins,
- La prise de conscience des étapes à franchir,
- La mise en perspective active par rapport aux projets d'avenir par des démarches à effectuer.

Résultats attendus :

- Se resocialiser
- Reprendre confiance en ses capacités
- Mesurer facilement le fruit de ses efforts
- Se projeter de nouveau professionnellement par la réalisation d'une PMSMP (1 semaine)
- Déclencher une nouvelle étape de parcours à l'issue de l'action (Remise à niveau, formation, étape d'emploi, d'insertion...) marquant une évolution vers l'emploi
- 70% de réalisation de PMSMP
- 80% de mise en étape souhaité à l'issue de l'action
- 90% de taux de satisfaction des publics à l'issue de l'action
- Un temps fort en fin d'action pour valoriser le travail mené par le groupe au cours de l'action d'une durée de 3 heures.

ARTICLE 3 – DÉFINITION DES BESOINS

Effectif à encadrer : 1 groupe de 12 personnes inscrites ou éligibles au PLIE.

La prestation devra se dérouler entre le 8 octobre et le 21 décembre 2018.

Durée d'une session : 7 semaines dont 1 semaine de PMSMP

1 session de 7 semaines composées d'ateliers distincts et d'une semaine de PMSMP proposés par un prestataire compétent :

- Proposition de temporalité de la prestation : de 3 jours de 6 heures par semaines d'ateliers Coachings, encadré par un professionnel qui vont accompagner les personnes dans le « lâcher prise », la resocialisation, révélateur des freins et du potentiel de chacun
- Des ateliers collectifs de recherche d'emploi (Coaching en image, cours de relaxation, refonte CV et lettre de motivation, des simulations d'entretiens, enquête métiers, prise de rendez-vous par téléphone, dépôt de cv sur les différents sites d'emploi (Pôle emploi, découverte métier)
- Une sortie socioculturelle, encadrées par le prestataire sur le thème de l'emploi, de l'insertion et/ou la culture.
- Déplacement sur une/les zones d'activités pour déposer des CV et lettre de motivation
- Des entretiens individuels menés par un professionnel de l'accompagnement pour avancer étape par étape vers un projet professionnel réaliste et réalisable de chacun des participants.
- La recherche puis la réalisation de PMSMP par les participants durant la 6ème semaine. Durant cette semaine, le prestataire devra assurer un suivi téléphonique des participants.

Mettre en avant les outils pédagogiques qui seront utilisés lors des séances

- Un temps fort de présentation de 3 heures en présence de l'ensemble du ou des prestataires retenus sur l'action : démonstrations des projets réalisés par les participants lors des coachings collectifs. Ce temps est prévu lors du bilan de l'action entre le 17 décembre et le 21 décembre 2018.

Un prestataire unique sera sélectionné pour mener les ateliers de coaching collectifs à visée professionnelle, d'entretiens individuels à visée professionnelle, l'accompagnement à la sortie socioculturelle, la recherche et le suivi des participants durant la période de PMSMP.

Une information collective sera mise en place semaine 41 (du 08/10 au 12/10). Dans le cas où le groupe serait incomplet, une seconde information collective pourra être mise en place semaine 42.

Dates prévisionnelles :

Entre le 05/11/2018 et le 21/12/2018

Nombre d'heures pour la session :

- 36 heures d'entretiens individuels à visée professionnelle
- 72 heures de coaching collectif à visée professionnelle.
- 35 heures de PMSMP

ARTICLE 4 – MODALITES DE SELECTION DU CANDIDAT

L'achat de prestation est soumis à concurrence entre candidats en mesure de réaliser le contenu de l'action décrit aux articles 1, 2, 5, 6.

L'étude des propositions reçues est réalisée avec la note méthodologique suivante :

- La qualité du contenu pédagogique est notée sur 20 points
- L'organisation de la prestation sur 20 points
- Les moyens mobilisés sur 20 points
- Le prix de la prestation sur 40 points

Cette prestation pourra être réalisée par un ou plusieurs prestataires sélectionnés par Atout PLIE Nord-Ouest 91.

ARTICLE 5 – MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION

ARTICLE 5-1 LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Les locaux dans lesquels aura lieu la prestation doivent se situer sur le territoire d'Atout PLIE (41 communes adhérentes), facilement accessibles par les transports en commun. Ils devront être clairement nommés dans la réponse à la mise en concurrence à procédure adaptée. Le PLIE pourra être en renfort sur la recherche d'un lieu de formation en salle. L'organisme de formation retenu devra mettre à disposition, dans la mesure du possible, une salle équipée pour recevoir 12 personnes.

Il sera demandé au prestataire de se déplacer sur le territoire du PLIE pour assurer la prestation.

ARTICLE 5-2 – DELAIS D'EXECUTION DE LA PRESTATION

L'intégration en prestation devra avoir lieu au plus tard le 15/10/2018 (semaine 42).

ARTICLE 5-3 – CONTRACTUALISATION DE LA PRESTATION

ARTICLE 5-3-1 – CONTRAT DE PRESTATION

Un contrat de prestation sera signé entre Atout PLIE Nord-Ouest et le prestataire, conformément à la procédure de gestion du Fonds Social Européen. **Pour obtenir le paiement de la prestation, le prestataire devra transmettre à la Structure d'Animation et de Gestion du PLIE : les heures consommées par les participants et leurs justificatifs, c'est-à-dire les feuilles d'émargements originales matin et après-midi signées par les participants et le formateur ainsi que cacheté, le bilan qualitatif global, les bilans individuels de fin de prestation, les supports de travail proposés aux participants et les résultats obtenus en terme d'étapes de parcours enclenchées en fin d'action, un échantillon de questionnaires de satisfaction.**

Atout PLIE Nord-Ouest 91

15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82

MAIL : contact@atoutplie.fr N°SIRET : 415 255 5200033 Code APE : 9499Z

Si l'effectif minimum requis n'est pas mobilisé la semaine précédant le démarrage de l'action pour effectuer la prestation, l'annulation de l'action pourra être décidée par Atout PLIE Nord-Ouest 91.

L'action ne pourra avoir lieu sans un minimum de 8 participants.

D'autre part, Atout PLIE Nord-Ouest 91 se réserve le droit de raccourcir le temps de prestation en cas de désistement d'un nombre trop important de personnes durant l'action ou de l'annuler (en cas de désistement de plus de 50% du groupe constitué au démarrage).

ARTICLE 5-3-2 – AVENANT

En cas de réalisation de la prestation avant le 31/12/2018 et de besoins supplémentaires repérés avant la fin de ce même exercice, un avenant pourra être mis en place pour un complément d'heures dans les conditions définies par le contrat de prestation initial. Le prestataire devra faire au préalable une demande d'extension par écrit, la structure d'animation et de gestion du PLIE y répondra favorablement ou défavorablement en fonction des besoins exprimés et de sa capacité financière.

ARTICLE 5-4 – MODALITES DE REGLEMENT DE LA PRESTATION

Le paiement de la prestation interviendra à la fin de la réalisation de la prestation, sur présentation d'une facture, du bilan et des justificatifs de service fait : états de présences originales des participants et du formateur, bilan final de la prestation, présentation des supports de travail.

Seront payées, seules les heures réalisées par le prestataire en face à face avec les participants sur l'année civile (31/12/2018).

ARTICLE 5.4.1 ETABLISSEMENT DU PRIX

L'offre du prestataire au présent cahier des charges doit, conformément au principe de mise en concurrence à procédure adaptée, comprendre les prix unitaires. Ces prix devront être indiqués en **cout horaire forfaitaire TTC incluant les frais de mission et autres frais.**

Les prix seront fermes durant toute la durée de la prestation.

Prix 1 : Coût unitaire Horaire « Formateur » TTC pour les ateliers collectif de coaching

Temps de face à face estimé pour une session : 72h pour la durée de la prestation de 7 semaines (1 semaine de PMSMP incluse)

Les justificatifs nécessaires au paiement de la prestation seront la facture, les feuilles de présences émargées des stagiaires, de l'encadrant et cacheté, les supports de bilans.

Seules les heures réellement effectuées en face à face avec les participants seront payées.

Prix 2 : Coût unitaire horaire « Formateur » TTC pour les heures d'entretiens individuels sur le projet professionnel

Temps de face à face estimé pour une session : 36h de face à face maximum pour la durée de la prestation de 7 semaines (1 semaine de PMSMP incluse).

Les justificatifs nécessaires au paiement de la prestation seront la facture, les feuilles de présences émargées des stagiaires, de l'encadrant et cacheté, les supports de bilans.

Seules les heures réellement effectuées en face à face avec les participants seront payées.

Prix 3 : Coût forfaitaire TTC de suivi des participants durant la PMSMP d'une semaine

Temps de suivi en face à face ou téléphonique des participants lors de la PMSMP d'une semaine estimé pour une session : 12h

Les justificatifs nécessaires au paiement de la prestation seront les comptes rendus des échanges.

La prestation sera facturée conformément aux prix indiqués dans le contrat de prestation.
Le prix est ferme durant toute la durée de la prestation.

L'organisme retenu devra fournir la preuve de la mise en concurrence s'il retient un sous-traitant pour encadrer l'un des modules proposé (trois devis justifiant le choix du prestataire + factures associées) relativement aux prix 1, 2 et 3.

Atout PLIE souhaite retenir un prestataire unique pour les prix 1, 2 et 3.

ARTICLE 5.4.2 – CLAUSE DE RÉFACTION

En cas de non réalisation des heures en face à face et en collectif, Atout PLIE Nord-Ouest 91 ne procédera pas au paiement des prix correspondant.

En cas de réalisation partielle, Atout PLIE Nord-Ouest 91 ne paiera que les prix des heures de prestation réellement exécutées.

La prestation pourra prendre fin de manière anticipée si le nombre de personnes inscrites sur la formation devient insuffisant, et que le groupe est trop restreint.

Il pourra également être décidé conjointement, une révision des heures à la baisse, en cas d'effectif insuffisant.

ARTICLE 5-5 – PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA PRESTATION

1. Les documents de réponse qualitatifs et financiers du présent cahier des charges, signés et cachetés.
2. La notification de la prestation par Atout PLIE Nord-Ouest 91, signée et cachetée.
3. Le contrat de prestation signé, paraphé et cacheté par le prestataire et Atout PLIE
4. Le présent cahier des charges signé paraphé et cacheté du prestataire dont l'exemplaire original conservé dans les archives d'Atout PLIE seul fait foi

ARTICLE 6 – OBLIGATION DE PUBLICITE

Le prestataire s'engage à afficher les logos suivants de gauche à droite dans les salles ou bureaux de réalisation des prestations : « l'Europe s'engage en Ile de France », le logo d'Atout PLIE, le logo du prestataire, ainsi que le logo du drapeau européen avec la mention « ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion 2014/2020 »

ARTICLE 7 - PUBLIC DU PLIE CONCERNE

12 participants PLIE pour une session de remobilisation vers l'emploi « **Eveillez vos sens** »

La session sera dédiée à des demandeurs d'emploi inscrits ou éligibles au PLIE ayant un **projet professionnel à définir, en perte de confiance en leur capacité, ayant besoin de reprendre un rythme et d'être soutenues dans leurs démarches de confirmation de projet professionnel.**

ARTICLE 8 - MODALITES D'ORIENTATION DU PUBLIC VERS LE PRESTATAIRE

ARTICLE 8- 1- GENERALITES

Les personnes qui bénéficieront de la prestation seront sélectionnées en amont par Atout PLIE Nord-Ouest 91. Les informations relatives sur les participants seront transmises au prestataire avant le démarrage de l'action. Des informations collectives de présentation pourront avoir lieu en amont, et le prestataire devra y participer, si possible.

ARTICLE 9 - DEROULEMENT DE LA PRESTATION

Le prestataire devra **détailler les différentes phases de la prestation** dans sa réponse à la présente mise en concurrence à procédure adaptée.

Atout PLIE Nord-Ouest 91
15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82
MAIL : contact@atoutplie.fr N°SIRET : 415 255 5200033 Code APE : 9499Z

Article 9-1 Les points d'étape

Dans le cadre du déroulement de la prestation, des points d'étape sont particulièrement importants et contribuent à donner pleinement son sens à l'action proposée. Ces points doivent donc faire l'objet d'une attention particulière.

Etape	Objet	Contenu
Entrée sur la prestation	Accueillir, informer les participants des objectifs de la prestation.	Présenter au participant les objectifs de la prestation, ses différentes phases. Susciter l'adhésion. Analyser les attentes / les besoins. Proposer le planning de la prestation. Informers le participant que l'action est financée par le FSE.
Suivi au cours de l'action	Réunion de coordination avec la responsable de l'action au sein d'Atout PLIE et les partenaires du projet pour la session. Informer la chargée de mission sur l'évolution des participants dans l'action. Organiser une réunion de bilan intermédiaire et de fin de l'action. Transmission des documents supports de travail au cours de l'action et du document du bilan. Des temps d'accompagnement individuels sont également prévus avec les participants sous forme d'un entretien individuel durant le temps de la formation.	Mesurer l'évolution du participant. Réajuster le contenu de l'action. Faire un point sur la suite du parcours en lien avec la problématique de la personne et en informer le référent PLIE. Définir avec eux un plan d'action, et de faire le point avec les participants sur leurs évolutions, les étapes franchies et les objectifs à poursuivre dans le cadre de leurs plans d'actions.
Bilan de fin de prestation	Evaluation de l'action pour le participant et préconisations pour la suite du parcours par le prestataire. Bilans individuels de fin de formation pour les participants et bilan global à transmettre à la SAG. Transmettre les feuilles de présence originales signées par le candidat, le prestataire et cacheté, et les documents des bilans individuels et du bilan final cacheté et signé Transmettre un échantillon de questionnaires de satisfaction. Observations des participants	Animation de la réunion de bilan de l'action Entretien téléphonique avec le référent PLIE sur les conclusions de l'action. Mise en place d'un document de Bilan à destination du référent PLIE et de la SAG, et de bilans individuels. Fournir la copie d'un échantillon de questionnaires de satisfaction des participants.
Abandon de la prestation	En cas de non présentation du participant sur la formation, le prestataire contacte ce dernier par téléphone. En cas de non réponse de sa part, le prestataire doit :	- Contacter le référent PLIE et la référente de l'action à Atout PLIE pour l'informer de cette absence, et décide ensuite de l'opportunité de sortir le participant de la prestation. - Réaliser un bilan individuel de prestation et remettre l'écrit à la chargée de mission.

ARTICLE 10 - CONTENU DU DOCUMENT FINAL TRANSMIS AU PARTICIPANT ET À ATOUT PLIE

Atout PLIE Nord-Ouest 91
15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82
MAIL : contact@atoutplie.fr N°SIRET : 415 255 5200033 Code APE : 9499Z

Un document de restitution du parcours du participant au sein de la prestation lui est transmis à l'occasion du dernier entretien avant la fin de la prestation « **Eveillez vos sens !** ». Ce document est notamment composé des éléments suivants :

- Orientation préconisée en termes de reprise d'étapes de parcours après la fin de l'action (emploi, formation, sortie, etc.)
- Etapes réalisées dans le cadre de la prestation
- Evaluation de l'impact de la prestation sur le participant

Ce document est transmis au référent de parcours PLIE après accord du participant ainsi qu'à l'organisme financeur – Atout PLIE Nord-Ouest 91.

ARTICLE 11 – MODALITES DE SORTIE DE LA PRESTATION

Le prestataire informe régulièrement le référent d'Atout PLIE, de la situation des participants au sein de la prestation.

ARTICLE 12 - MOYENS MIS EN OEUVRE DANS LE CADRE DE LA PRESTATION

Article 12- 1 - Moyens humains

Un responsable de l'action est nominativement désigné par le prestataire. Il assure le suivi administratif de la prestation (transmission de documents relatifs à l'exécution de la prestation, feuilles de présences originales signée matin et après-midi par les participants, le prestataire et cacheté, etc.). Il est garant de la coordination technique de l'action entre tous les intervenants et du respect du cahier des charges.

Toute absence prolongée ou toute vacance de poste est immédiatement signalée à la référente de l'action au sein d'Atout PLIE, qui suit la prestation.

Tout changement d'intervenant est signalé à la chargée de mission d'Atout PLIE qui suit la prestation.

Le prestataire s'engage à faire intervenir un personnel compétent et formé pour la prestation.

Tout document utilisé sera transmis à Atout PLIE Nord-Ouest 91 dans le cadre de la prestation.

Article 12- 2 - Moyens matériels

Le prestataire s'engage à organiser la prestation dans des conditions matérielles adaptées (locaux accueillants, espace de détente, etc.) et à mettre à disposition des participants des outils pédagogiques adéquats (adaptés et récents).

ARTICLE 13 - MODALITES D'EVALUATION DE LA PRESTATION – REUNION DE BILAN DE PRESTATION

Au sein de l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91, un référent est spécifiquement chargé du suivi de la prestation. Il assure des rencontres régulières avec le prestataire.

En fin de prestation, une réunion de bilan est organisée avec l'ensemble des prestataires et le référent Atout PLIE à la suite du temps fort de représentation.

Cette réunion de bilan vise à évaluer la qualité globale de la prestation, ses résultats, ses points forts et les problèmes que le prestataire a pu rencontrer dans son exécution, en présence ou non des participants.

Pour cette session, 1 bilan de fin de prestation sera organisé avec l'ensemble des partenaires et prescripteurs de publics pour vérifier les résultats attendus de la prestation. Si les résultats ne sont pas satisfaisants, Atout PLIE Nord-Ouest 91 se réserve le droit de rompre le contrat de prestation.

Le prestataire s'engage à favoriser en toute circonstance **le développement des liens avec les référents de parcours PLIE chargés du suivi des participants Atout PLIE.**

Atout PLIE Nord-Ouest 91
15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82
MAIL : contact@atoutplie.fr N°SIRET : 415 255 52000033 Code APE : 9499Z

Le prestataire s'engage à favoriser la connaissance de la prestation auprès des référents de parcours du PLIE, notamment à travers sa participation aux réunions partenariales organisées par l'association Atout PLIE.

ARTICLE 14– CLAUSE DE CONFIDENTIALITE / DONNEES NOMINATIVES

Le prestataire s'engage à mettre en place des procédures permettant d'assurer la confidentialité des informations concernant les participants de la prestation. Les informations ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles relatives à la prestation en elle-même. Le participant est informé de l'utilisation faite des renseignements demandés.

ARTICLE 15 – CONSERVATION ET PRESERVATION DES PIECES RELATIVES A LA PRESTATION

Dans le cadre de la présente mise en concurrence à procédure adaptée lancée par Atout PLIE Nord-Ouest 91, le prestataire retenu s'engage à fournir toutes les données relatives au déroulement de la prestation demandée par l'Etat, ou tout autre organisme externe mandaté par l'Etat, aux fins de s'assurer de la bonne exécution de la prestation.

Le prestataire devra conserver ces éléments pendant 10 ans.

ARTICLE 16 – TRANSMISSION DE DOCUMENTS

Le prestataire s'engage à transmettre les documents suivants aux interlocuteurs ci-après identifiés :

TABLEAU DE SYNTHESE DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE À ATOUT PLIE

Rythme de transmission	TYPE DE DOCUMENT	DESTINATAIRES	COMMENTAIRES
En réponse à la prestation	Devis de formation Les documents supports de réponse Le RIB Les statuts Les CV des intervenants	Responsable administratif et financier d'Atout PLIE	Sans ces documents, le dossier ne sera pas traité.
Suivi de la prestation	Bilan final de la prestation Bilans individuels Supports de cours Etats de présences originales des participants et du formateur	Chargée de mission PLIE Référents de parcours PLIE	Ce document est la formalisation détaillée du travail mené durant la prestation avec le participant
A la demande de règlement	Les états de présence originaux La facture Echantillon de questionnaires de satisfaction/ le bilan global, les bilans individuels. L'ensemble de ces éléments devront être signés et cachetés par les participants et les prestataires.	Responsable administratif et financier d'Atout PLIE	Transmise pour mémoire avec les éléments suivants : état de présence, bilan final de la prestation
Pour tous changements de formateurs	CV de tout nouvel intervenant	Chargé de mission d'Atout PLIE	

Atout PLIE Nord-Ouest 91

15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82

MAIL : contact@atoutplie.fr N°SIRET : 415 255 5200033 Code APE : 9499Z